

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 1er octobre 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 24, 25 et 26 septembre 2018

2018 DDCT 153 Subvention (3.000 euros) et convention avec l'amicale des anciens conseillers de Paris ou de la Seine (4e).

M. Mao PENINO, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le livre 5 du code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2511-1 et suivants relatifs à l'organisation de Paris, Marseille, Lyon ;

Vu le projet de délibération, en date du 11 septembre 2018, par lequel Mme la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer une convention avec l'amicale des anciens conseillers de Paris ou de la Seine et lui propose l'attribution de la subvention correspondante ;

Sur le rapport présenté par M. Mao PENINO, au nom de la 3ème commission,

Délibère :

Article 1 : La convention approuvée par le conseil de Paris sous la référence 2017 DDCT 99 et signée entre la Maire de Paris et l'amicale des anciens conseillers de Paris ou de la Seine mettant à la disposition de cet organisme, pour l'exercice 2017, des locaux et moyens logistiques, sera abrogée à compter de la prise d'effet de la nouvelle convention visée à l'article 2 de la présente délibération.

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération avec l'amicale des anciens conseillers de Paris ou de la Seine, dont le siège social est sis à l'Hôtel de Ville de Paris (4^e). Cette convention est conclue pour une durée d'un an à compter de la date de notification à l'organisme.

Article 3 : Une subvention d'un montant de 3.000 euros est attribuée à l'amicale des anciens conseillers de Paris ou de la Seine (tiers 49881, dossier 2018_08494).

Article 4 : La dépense correspondante sera imputée, sur la fonction 0, rubrique 021 « assemblée locale », chapitre 65, nature 65748, ligne 04 001, du budget de fonctionnement de la ville de Paris pour l'exercice 2018.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO